

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

Direction de la Réglementation
et des Libertés Publiques
Bureau des Elections et de la Police Générale
Service des Associations
Dossier suivi par : Martine KHERAB
☎ 04.68.51.66.37
☎ 04.68.51.66.29

Récepissé de Déclaration de CREATION de l'Association
N° 0662013526

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 août 1901, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Préfet des Pyrénées-Orientales

donne récépissé à **M. Michel MAIRET**, Président

demeurant **4 rue du Roussillon**
66530 CLAIRA

d'une déclaration en date du **6 février 2004**

faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

COMITE DEPARTEMENTAL D'AVIRON DES PYRENEES ORIENTALES

dont le siège social est situé **4 rue du Roussillon**
Chez Michel MAIRET
66530 CLAIRA

Perpignan, le 6 février 2004

LE PREFET,
Pour le Préfet, et par délégation,
L'Attaché Chef de Bureau

Marc TIGNERES

Extrait du décret du 16 août 1901

Article 1er : La déclaration prévue par l'article 5, paragraphe 2, de la loi du 1er juillet 1901 est faite par ceux qui, à titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association.

Dans le délai d'un mois elle est rendue publique au moyen de l'insertion au Journal Officiel, d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, ainsi que l'indication de son siège social.

Extrait de la loi du 1er Juillet 1901

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications à leurs statuts.

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66
☎ D.R.C.L. 04.68.51.68.00

Renseignements : ☎ MINITEL 3615 AVS 66 (0,15 €/mn) ☎ SERVEUR VOCAL 04.68.51.66.67